

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

- Recensement des zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables au sol

M. Deschamps étant propriétaire d'une parcelle pour laquelle une promesse de bail a été signée début octobre 2023, celui-ci se retire du débat et ne prendra pas part au vote.

M. Claisse prend alors la parole et rappelle qu'à la demande de l'État, les communes ont été tenues, en fin d'année 2023, de recenser les zones de leur territoire où des potentialités de développement de projets d'énergies renouvelables existaient. Le questionnaire distribué à chacun des habitants en novembre dernier a ainsi fait ressortir deux zones sur Lalizolle :

- zone 1 : parcelles AV 106, 107 et 108 (8 ha)

- zone 2 : parcelle AR 107 (19,20 ha)

Les résultats de chacune des communes ont ensuite été centralisés par le service urbanisme de la Communauté de Communes pour, en janvier 2024, les mettre en ligne et les rendre consultables.

M. Claisse explique alors que, suite à cette consultation, il est désormais nécessaire d'officialiser les zones retenues et d'en faire part aux services de l'Etat pour les intégrer dans la cartographie départementale.

Vote : le Conseil Municipal est d'accord pour proposer les zones précédemment évoquées conformément au résultat du recensement établi au niveau communal et de la consultation publique au niveau intercommunal.

- Vote du compte administratif 2023 – Budget Commune

M. Deschamps rappelle que la commune a changé de nomenclature comptable en janvier 2023 et que, par conséquent, la comparaison entre 2022 et 2023 ne sera pas toujours possible. Il détaille les points particuliers de l'exécution de ce budget 2023.

En dépenses de fonctionnement :

- suite au dysfonctionnement connu en 2022 avec les factures d'électricité, un « avoir comptable » a été créé pour ne pas alourdir les dépenses de 2023. Cet avoir ayant été un peu surestimé, une grosse partie des frais d'électricité de 2023 ont été payés avec celui-ci ce qui fausse la lecture des résultats

- une facture de gaz du gîte de fin d'année est arrivée tardivement et n'a pas pu être payé sur l'exercice 2023 : les chiffres ne reflètent alors pas tout à fait la réalité

- la hausse des dépenses de « petit équipement » s'explique notamment par le fait que l'arrivée du nouvel employé communal a nécessité une remise à niveau de l'inventaire et par les travaux de vitrification des parquets de la salle des fêtes et de la salle du Conseil Municipal

- la ligne « terrains » a été particulièrement importante cette année à cause notamment des travaux d'élagage à Duème et à Boënat et de désherbage du cimetière

- les bâtiments publics ont subi aussi de nombreuses interventions : réparation de la chaudière de l'école, installation d'un thermostat à la salle des fêtes, débouchage du système d'assainissement de l'école, remplacement de la centrale incendie et du télétransmetteur du gîte grillés lors d'un orage, rebâchages successifs des bâtiments touchés par la grêle de 2022,...

- la prolifération des nids de frelons a demandé plusieurs interventions de professionnels et la hausse de la fréquentation du gîte a multiplié les frais de blanchisserie

- les charges de personnel connaissent également une nette augmentation suite au congé de longue durée de l'agent technique titulaire et la nécessité de le remplacer, la prise en charge des allocations chômage d'un ancien contractuel et la hausse du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale

Le total de ces dépenses (399 814,47 €) est donc supérieur aux chiffres de 2022 (374 985,68 €) mais reste inférieur aux prévisions (405 779,90 €).

Quant aux recettes, les réalisations ont été supérieures aux estimations : 528 609,70 € contre 478 041 €. Les résultats de la location du gîte et de la salle des fêtes y sont notamment pour quelque chose puisqu'il s'agit d'une année record (plus de 26 000 €). Les mensualités versées par le groupe La Poste pour la tenue de l'Agence Postale ne sont également pas négligeables et augmentent chaque année.

Le premier acompte versé par Groupama suite au sinistre de grêle de juin 2022 a finalement été affecté en fonctionnement alors qu'il était initialement prévu en investissement, ces changements ayant été demandés par le Service de Gestion Comptable de Gannat (anciennement Trésor Public) en cours d'année.

Concernant les dépenses d'investissement, toutes les écritures étaient quasiment connues. Seule la facture de remplacement des menuiseries du logement de la mairie est arrivée trop tardivement pour être réglée sur l'exercice 2023.

De plus, un dysfonctionnement avec le mandatement des travaux de voirie de 2022 a obligé à inscrire ces dépenses sur 2023.

M. Deschamps précise enfin qu'en recettes, il ne s'agit principalement que des subventions attendues pour lesquelles encore 6 000 € restent encore à réaliser en provenance de la Com'Com.

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 399 814,47
- recettes : 528 609,70

Soit un excédent de 128 795,23 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2022 de 25 000 €.

● **section d'investissement**

- dépenses : 483 702,98
- recettes : 432 018,58

Soit un déficit de 51 684,40 € auquel se soustrait un déficit des restes à réaliser de 11 037,35 et s'ajoute l'excédent reporté 2022 de 265 007,72 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget communal (le Maire ne participant pas au vote)

La somme de tous ces excédents constitue, au 31 décembre 2023, un fonds de roulement de 356 081,20 €, contre les 302 193,50 € initialement votés au budget primitif.

- Vote du compte administratif 2023 – Budget Commerces

Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées par la remise en conformité des installations électriques du restaurant et de l'épicerie suite au rapport annuel établi par Alpes Contrôles

Les recettes sont, quant à elles, alimentées par les loyers du restaurant et la vente du matériel de l'épicerie.

En investissement, le remboursement oublié d'une caution d'un ancien restaurateur est venu s'inscrire en dépenses.

● **section de fonctionnement**

- dépenses : 3 143,12
- recettes : 5 544,23

Soit un excédent de 2 401,11 € auquel s'ajoutent l'excédent reporté 2022 de 2 000 € ce qui représente un excédent cumulé de 4 401,11 €.

● **section d'investissement**

- dépenses : 750,00
- recettes : 2 843,85

Soit un excédent de 2 093,85 € auquel se soustrait un déficit reporté de 2022 de 1 993,34 €.

Le fonds de roulement s'élève ainsi à 4 501,62 € au 31 décembre 2023 contre 1 520,51 € initialement votés au budget primitif.

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget Commerces (le Maire ne participant pas au vote)

- Approbation des comptes de gestion 2023

M. Deschamps présente les chiffres des comptes de gestion 2023 de chacun des budgets du Comptable. Ceux-ci sont identiques à ceux des comptes administratifs précédemment votés.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des comptes de gestion de l'année 2023.

M. Deschamps en profite pour indiquer que le Service de Gestion Comptable de Gannat est particulièrement « dépassé » depuis l'absorption des communes du secteur d'Ebreuil il y a maintenant quelques années mais aussi celles de St Pourçain il y a un an. Son manque d'attractivité entraîne par ailleurs un important turn-over au sein de son équipe ; un Comptable par interim a temporairement été désigné en attendant de trouver un candidat titulaire.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2023 et de l'excédent reporté de l'année précédente, M. Deschamps propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 153 795,23 € de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour faire face aux importantes factures de réparation de toitures
- l'excédent d'investissement de 213 323,32 € au compte 001

Vote : l'ensemble des membres présents accepte

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2023 et de l'excédent reporté de l'année précédente, M. Deschamps propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 4 401,11 € de l'excédent de fonctionnement au compte 002
- le déficit d'investissement de 100,51 € au compte 001

- Vote des taxes

M. Deschamps rappelle que le taux de la Taxe d'Habitation n'est plus figé et qu'il doit de nouveau être voté par les communes pour les résidences secondaires. Le taux de référence à prendre en compte étant celui de l'année 2019.

Ainsi, conformément aux promesses de début de mandat, M. Deschamps propose de reconduire les taux actuellement en place, tout en précisant que les bases augmenteront de 1,039 % cette année :

- 35,47 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 39,96 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti
- 13,52 % pour la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et logements vacants

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appliquer cette fiscalité pour 2024.

- Questions diverses

> recensement INSEE de la population

M. Deschamps indique que le recensement de la population a pris fin le 17 février dernier et que l'enquête s'est terminée de manière très laborieuse. Deux logements n'ont pas pu être enquêtés : un pour motif d'absence et l'autre pour refus. Une autre procédure de recensement a toutefois permis de compter ces habitants.

Le résultat final est donc le suivant : 388 habitants en 2024 contre 402 en 2018.

Suite à la question de Mme Chiron, M. Deschamps précise que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement consécutive à cette perte d'habitants ne sera pas significative.

> travaux salle des fêtes

M. Claisse indique qu'une prochaine réunion avec l'architecte devrait permettre d'éclaircir quelques points de son Avant Projet Définitif avant de pouvoir lancer l'appel d'offres : les travaux prévus et les coloris choisis sont effectivement encore trop flous.

Mme Kahane trouve, peut-être à tort, le chiffrage final énorme par rapport au projet (création d'une petite extension, installation d'une pergola et isolation des murs). Mrs Claisse et Deschamps sont plutôt d'accord avec cela mais M. Deschamps espère toutefois que les résultats de l'appel d'offres affineront

les prévisions de l'architecte.

Il indique par conséquent que, dans ces circonstances, l'embellissement des abords extérieurs sera reporté à l'année suivante.

Mme Kahane estime que la municipalité devrait être plus exigeante avec cet architecte afin qu'elle obtienne quelque chose de convenable et surtout qui lui plaise. Elle trouve dommage qu'il n'y ait pas eu d'autres consultations.

> projet de film promotionnel

M. Deschamps indique que suite à la consultation du Conseil Municipal par mail, la commune de Lalizolle renonce à sa participation à la réalisation d'un film promotionnel avec, notamment, la commune de Sussat (cf. *présentation lors de la séance du 26 janvier 2024*).

Il regrette cependant que, malgré les relances, tous les élus ne répondent pas aux sollicitations. Il les met alors en garde sur les prochains envois de mails.

> projet EMILI : ouverture du grand débat national

M. Deschamps indique que le grand débat national autour du projet de la mine de lithium ouvrira le 11 mars prochain. Une série de réunions publiques sera alors organisée au cours des prochaines semaines dans les communes alentours et un stand devrait être implanté à Lalizolle, sur le stade, le jour de la brocante.

> éclairage public : maintien d'un point lumineux

M. Deschamps souhaiterait qu'un point lumineux de sécurité soit maintenu toute la nuit devant la mairie, comme cela pouvait se faire il y a quelques temps sur la Place de l'Eglise, avant la suppression du candélabre concerné.

L'ensemble des conseillers ne semble pas y voir d'inconvénients.

> dispositif de vidéo surveillance

M. Deschamps précise que les panneaux informant de l'existence d'un dispositif de vidéo surveillance sont maintenant posés à chaque entrée de bourg et qu'un article devrait prochainement paraître dans La Montagne à ce sujet.

La statue est quant à elle en cours de réparation.

> reportage France Bleu Pays d'Auvergne

Grâce à l'office de tourisme Val de Sioule, un journaliste de France Bleu est venu le 14 février dernier pour mettre en avant la commune. Le reportage a fait escale aux Trois Petits Cochons, au Camping des Papillons, à l'Epicurien et à l'église.

Cette émission a permis de démontrer que, malgré ses 400 habitants, et sans parler de son école, Lalizolle a de beaux atouts.

> achat du tracteur

Comme décidé au cours de la dernière séance, le nouveau tracteur arrive bientôt et sera livré, dans un premier temps, chez Agro Services 2000 pour que le broyeur puisse y être installé immédiatement.

> dates importantes

Deux manifestations auront lieu à Lalizolle fin mars : un film enquête sur l'ouverture de la mine de lithium sera projeté le 23 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes et le loto du Comité des Fêtes aura lieu le lendemain, au même endroit, à partir de 14 h.

Mme Kahane en profite pour annoncer le beau succès rencontré par le Comité des Fêtes avec l'organisation de la pièce de théâtre le 24 février dernier puisque 85 spectateurs sont venus voir la troupe de Bellenaves sur scène.

M. Deschamps rappelle que le repas des aînés se tiendra le 14 avril à midi et que la participation des conseillers est, en général, bien appréciée des convives.

Enfin, la commune aura de nouveau la chance d'être mise à l'honneur lors de deux événements à venir :

- le Critérium du Dauphiné passera à La Bosse et à La Croix des Bois le 2 juin prochain aux alentours de 13 h 50

- une séance de cinéma plein air, organisée et offerte par le service animations de la Communauté de Communes, sera projetée le 8 août sur le terrain de foot

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.